

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS

CANTON DE THIEBLEMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 11 DECEMBRE 2015

L'An deux mille quinze, le 11 décembre à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 3 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie – GENTIL Juliane – JACOBÉ Christelle – PÉROT Françoise

Messieurs BRASTEL Maurice – FARGETTE Thierry – GENTIL Olivier – GLUSZKOWSKI Loïc – VAUCOULEUR Pascal – VERZAT Raymond

Absents excusé(e)s : Mesdames BARRUÉ Laetitia – HARLÉ France

Messieurs BURDAL Richard (procuration donnée à Monsieur Thierry FARGETTE) - MORLOT David (procuration donnée à Monsieur Olivier GENTIL) – RINALDI Franck

Secrétaire de séance : Mme JACOBÉ Christelle

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion (13 novembre 2015). Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 13 novembre 2015.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée dit « **Ad'AP** »
- Décision Modificative de Crédit

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – ACCEPTATION CHEQUE CMMA

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un deuxième sinistre concernant une vitre cassée à la Salle Polyvalente.

Une déclaration a été faite à la CMMA avec envoi d'un devis établi par l'entreprise « Du Sol au Plafond » de FAVRESSE. L'assurance prend en charge la totalité des frais et vient de faire parvenir un chèque de 715,20 Euros pour le remplacement de cette vitre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 715,20 Euros allouée par la CMMA.

II – FIXATION PRIX DE L'EAU

Mme JACOBÉ rappelle que le prix de l'eau prend en compte trois parties :

- une part communale
- une part C.C.S.B. (Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle)
- une part A.E.S.N. (Agence de l'Eau Seine Normandie).

Le Conseil Municipal ne vote que la part communale.

1) La **part communale** regroupe le prix du m³, l'abonnement annuel, la location du compteur, le branchement et la redevance prélèvement.

Pour 2015, le conseil municipal avait choisi de ne pas augmenter le tarif appliqué à partir de juin 2014 et qui prenait déjà en compte l'augmentation de 50,6 % du tarif SAUR au m³.

La part communale de Trois-Fontaines avait pourtant considérablement augmenté ainsi que la taxe de préservation des ressources. **Ces tarifs sont imposés à la commune de Cheminon.**

• Calcul du tarif du m3 :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Evolution
Tarif SAUR m ³	1,4657 €/m ³	1,4932 €/m ³	+ 0,93 %
Part communale Trois-Fontaines	0,1215 €/m³	0,2215 €/m³	+ 82,3 %
Préservation des ressources	0,0387 €/m³	0,0620 €/m³	+ 60,2 %
Sous-total	1,6259 €/m ³	1,7767 €/m ³	
TVA 5,5 % (prix d'achat)	1,72 €/m ³	1,874 €/m ³	
Prix de vente aux habitants (prenant en compte 15 % des pertes sur le réseau)	1,98 €/m³	2,15 €/m³	+ 8,58 %

- Concernant les redevances communales fixes, Mme JACOBÉ propose d'appliquer une hausse de 1% :

Désignation	Montant 2015	Montant 2016
Prix du m ³ d'eau	1,98 €/m ³	2,15 €/m ³
Abonnement	29,30 €	29,33 €
Location compteur	10,60 €	10,61 €
Branchement	8,10 €	8,11 €
Redevance prélèvement	0,23 €/m ³	0,24 €/m ³

2) La **part C.C.S.B.** (Communauté de Communes Saulx et Bruxenelles) fixe les montants des redevances assainissement et raccord assainissement.

La C.C.S.B. a voté les tarifs suivants (séance du 21 octobre 2015) :

	Montant 2015	Montant 2016	Evolution
Redevance assainissement	0,95 € / m³	1,30 €/m	+ 36,84 %
Raccord assainissement	31,50 €	32,00 %	+ 1,58 %

3) La **part A.E.S.N.** (Agence de l'Eau Seine Normandie : établissements publics de l'Etat chargé de la lutte contre les pollutions et la gestion des ressources) concerne les redevances suivantes :

Modernisation du réseau de collecte : 0,30 €/m³

Redevance pollution de l'eau d'origine domestique: 0,38 €/m³

Ces redevances resteront identiques en 2016 aux montants de l'année 2015.

Détails du montant du m³ pour une consommation moyenne de 120 m³ (moyenne nationale de base) :

	Montant 2015	Montant 2016	Evolution
Part communale	2,61 €/m ³	2,79 €/m ³	+ 6,9 %
Part CCSB	1,2125 €/m ³	1,566 €/m ³	+ 29,15 %
Part AESN	0,68 €/m ³	0,68 €/m ³	stable
TOTAL pour 120 m³	4,5025 €/m³	5,036 €/m³	+11,8 %
Facture pour 120 m³	540,30 €	604,32 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs proposés pour la part communale.

III – ACCEPTATION DEVIS ONF

Mr VERZAT présente un devis établi par l'Office National des Forêts concernant des travaux sylvicoles et des travaux de maintenance sur les parcelles des Bâtis et des Pétillets :

Travaux sylvicoles sur les parcelles des Pétillets :

Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m 199,20 € H.T.
 Dégagement manuel en plein de plantation avec coupe raz-terre 1 031,73 € H.T.

Travaux de maintenance sur les parcelles 1 à 14 des Bâtis :

Entretien du parcellaire : broyage de lignes au gyrobroyeur sans mise en peinture 749,80 € H.T.
 Débroussaillage manuel de la végétation 1 445,74 € H.T.

Travaux divers :

Fourniture et pose d'une barrière

1 436,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- refuse les travaux divers concernant la fourniture et pose d'une barrière
- accepte à l'unanimité les travaux sylvicoles et travaux de maintenance pour un montant total de 3 426,47 € H.T. ou 3 769,11 € T.T.C.

IV – PROJET AD'AP

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 3 Juillet 2015, il a été décidé de confier l'étude du projet Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) à la société CORBAVIE 12 Rue Saint Victor 51200 EPERNAY . Il rappelle que les ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent être accessibles à tous depuis le 1^{er} Janvier 2015.

Ce projet Ad'AP impose aux ERP un engagement de réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments dans un délai de 3 ans (6 ans dans certains cas particuliers) avec une programmation de travaux.

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée préparé par la Société CORBAVIE.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le calendrier comme suit :

- 2016 : Travaux d'accessibilité à l'église pour un montant de 7 550 €uros comprenant principalement un rail de guidage, un cheminement piétonnier, une main courante et une place handicapée.
- 2017 : Travaux d'accessibilité à la mairie pour un montant de 1 600,00 €uros comprenant principalement un rail de guidage et de la signalisation.
- 2018 : Travaux d'accessibilité à la salle polyvalente pour un montant de 12 050 €uros comprenant principalement une modification du sanitaire handicapé, un remplacement de portes intérieures, une place handicapée.
- 2019 : Travaux d'accessibilité dans les 2 cimetières pour un montant de 5 900 €uros comprenant principalement des cheminements piétonniers.
- 2020 : Travaux d'accessibilité à l'école pour un montant de 23 100 €uros comprenant principalement l'aménagement d'un sanitaire, une modification de la rampe d'accès à la salle périscolaire et un rail de guidage.
- 2020 : Travaux d'accessibilité à l'épicerie pour un montant de 7 550 €uros comprenant principalement la modification de la rampe d'accès.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette programmation.

V – DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les estimations faites pour établir le budget primitif 2015 afin de financer le chapitre 65, regroupant les indemnités, les cotisations retraites, participations à des regroupements et autres subventions sont insuffisantes.

Il est donc nécessaire d'alimenter le chapitre 65 de 1 000,00 Euros. Les crédits nécessaires seront pris de la façon suivante :

Chapitre 011	
Article 61523 Entretiens voies et réseaux	- 1 000,00 €
Chapitre 65	
Article 6531 Indemnités	+ 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la modification de crédit.

VI – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que les courriers faits à des propriétaires de terrains constructibles sur notre commune sont restés sans réponse.
- Suite aux divagations répétées de chiens dans les rues du village, Monsieur le Maire annonce que toute constatation de divagation sera signalée en gendarmerie et sera verbalisée.
- Mme JACOBÉ rappelle que le « Goûter des Anciens » aura lieu à la salle polyvalente **samedi 19 décembre à partir de 15h30**. Les conseillers municipaux sont invités à participer à la distribution du coffre cadeau offert par la municipalité lors de cet après-midi ou le dimanche 20 décembre au domicile des habitants qui n'auraient pas pu se déplacer à la salle polyvalente.
- Mme PÉROT signale que Mr FRAIPONT, 10 rue Lallement, demande de ne pas oublier l'entretien de la rue qui passe devant chez lui.
- Mme PÉROT signale que les horaires de ramassage scolaire ont été revus et réaménagés afin d'allonger la pause méridienne de 10 mn.

Fin de séance : 22h45

Le Maire, FARGETTE Thierry